

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 Janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sans public sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Date de convocation
14/01/2025

Date d'affichage
14/01/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Pouvoir(s) : 02
Votants : 09

Etaient présents : Jean-Pierre THOMAS 2^{ème} Adjoint, REBEROT Jean 3^{ème} adjoint, Hervé ARRIBART, , Valérie HENOT, Alexandre LEMAIRE, Alexandra THOMAS

Représentés : Éric PICORÉ représenté par Vincent SIODMAK
Dominique DERVEAU représenté par Valérie HENOT

Excusée :
Absent :

- Secrétaire de séance Mr Jean-Pierre THOMAS

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 03 Octobre 2024,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité ce compte rendu***

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2024

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil communautaire du 13 Décembre 2024.

DELIBERATION 2025-01-01 : DEMANDE DE SUBVENTION API TRAVAUX TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe que la toiture de l'église est en mauvais état qu'il faut absolument intervenir dessus. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de faire une demande de subvention API

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention au titre du dispositif API pour les travaux suivants :

REMISE EN ETAT DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Il sollicite une Subvention API de 30% pour le financement, soit :

	Montant TTC	Montant HT	Subvention API Département 30%	reste charge communale HT
REMISE EN ETAT DE LA TOITURE DE L'EGLISE	14 956.50 €	12 463.75 €	3 739.12 €	8 724.63 €

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sollicite les subventions suivantes au titre de API (Département)

30 % soit 3 739.12 €.

**Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal
soit 8 724.63 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant,

CHARGE et DELEGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

DELIBERATION 2025-01-02 : DEMANDE SUBVENTION API TRAVAUX PARVIS DE L'ÉGLISE

Suite au projet de travaux du parvis de l'église, le Maire demande au Conseil Municipal de faire une demande de subvention API

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention au titre du dispositif API pour les travaux suivants :

	Montant TTC	Montant HT	Subvention API Département 30%	reste charge communale HT
PARVIS DE L'ÉGLISE	62 338.32 €	51 948.60 €	15 584.58 €	36 364.02 €

s'engage :

- à affecter à ces travaux 51 948.60 Euros sur le budget communal

- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION 2025-01-03 : DEMANDE SUBVENTION APV TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA COMMUNE

Suite au projet de travaux de voirie dans la commune, le Maire demande au Conseil Municipal de faire une demande de subvention APV

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
TRAVAUX DE VOIRIE	DIFFERENTES RUES DE LA COMMUNE		90 943.03 €	75 785.86 €
SUBVENTION APV				41 682.22 €
55 %				

s'engage :

- à affecter à ces travaux 75 785.86 Euros sur le budget communal

- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification

3 – DEPART EN RETRAITE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur Le Maire informe que Mme Florence COLLARD va prendre sa retraite au 1^{ER} Janvier 2026.

La fonction publique territoriale ne prévoit pas d'indemnités de départ à la retraite.

Il propose d'augmenter leurs primes du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) de 2025.

Il faudra prévoir les vacances d'emploi sur le Centre de Gestion de la Fonction publique de l'Aisne.

DELIBERATION 2025-01-04 MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération n° 2016-12-07 du 08 Décembre 2016 pour relever les plafonds afin de revaloriser les primes IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise) et CIA (Complément indemnitaire).

L'IFSE (L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximum annuels.

GROUPES	PLAFONDS RIFSSEP
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ADJOINTS TECHNIQUES	
G1	5040 €
G2	4800 €
G3	2400 €

Le Complément indemnitaire

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

GROUPES	PLAFONDS RIFSSEP
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ADJOINTS TECHNIQUES	
G1	7560 €
G2	7200 €
G3	3600 €

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

-d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.

-d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.

DELIBERATION 2025-01-05 OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).
Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024: 643 994 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour le budget communal.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 160 998.00 euros, soit 25% de 643 994, 00 euros.

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	5 000 €
5 000 € au compte 2031	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	20 000 €
10 000 € au compte 2131	
10 000 € au compte 21578	
Soit un total de :	25 000 €

Le conseil ouï le maire en son exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 160 998.00 € euros, tels que répartis ci-dessus, soit moins de 25% de 643 994.00 € euros correspondant au quart des crédits ouverts en 2024.

- PRECISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2025.

RECONDUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR ET API

- Panneaux d'information
- Clôture de la salle des fêtes
- Vitraux de l'église

TRAVAUX 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les travaux suivants :

Aménagement des allées du cimetière.

DEVIS RVM	HT	73 165.00 €	TTC	87 798.00 €
Etalage de la terre sur le terrain communal				
DEVIS MASCITTI	HT	1 500.00 €	TTC	1 800.00 €
Réparation fenêtre mairie				
COPEAUX ET SALMON	HT	387.30 €	TTC	464.76 €
Changement du porte-drapeaux mairie				
SEDI EQUIPEMENT	HT	364.21 €	TTC	437.05 €
Nettoyage des vitres école, mairie, salles des fêtes				
DEVIS PRESTA +	HT	687.50 €	TTC	825.00 €
Démoussage de la toiture de la salle des fêtes				
DEVIS RICHARD	HT	6 075.25 €	TTC	7 291.50 €

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

De faire ses travaux et autorise Mr Le Maire à signer les devis

Voir pour un devis pour le nettoyage des sols de l'église et du Foyer.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe qu'un car de transport scolaire a reculé dans la grille de la mairie. Un constat a été fait avec la Société LEFORT.
Cout des réparations TTC 780.00 €
- Longueur de voirie : 12 345 m
- La messe dans notre village est prévue le 16 Août 2025
- Contribution du SDIS 2025 : 11 289.52 €
- Bilan énergétique ENEDIS de la commune

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 JANVIER 2025

- Intervention gendarmerie sur la commune en 2024
 - o Nombre d'infractions 7
 - o Nombre d'interventions 8
 - o Nombre d'atteintes aux biens 2
 - o Total heures des gendarmes sur la commune 56
- Mr Le Maire fait le compte-rendu du comité de pilotage modification PLUI
- SCOT PETR enquête
- Une randonnée moto va traverser notre village le Dimanche 27 Avril 2025
- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un CV pour le poste d'agent technique
- Salle des fêtes : problèmes de location de la salle des fêtes, le prix de 200 € est réservé uniquement aux habitants de RETHEUIL, mais certaines personnes la louent à ce prix pour des amis. Nous ne pouvons pas accepter.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21H00

Le MAIRE
Vincent SIODMAK

Le SECRETAIRE
Jean-Pierre THOMAS